

Groupe de Recherche-Action sur les Systèmes Alimentaires Durables dans les 04 pays frontaliers du fleuve Sénégal

(GR-SAD Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal)

RAPPORT DE PRESENTATION

Août 2026

Table des matières

I- CONTEXTE	3
II- OBJECTIFS DU GROUPE DE RECHERCHE	4
2.1 Objectif général.....	4
2.2 Objectifs spécifiques	4
III- AXES DE RECHERCHE PRIORITAIRES.....	4
IV- COMPOSITION DU GROUPE.....	4
V- LIVRABLES ATTENDUS	5
VI- GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	5
VII- ESQUISSE DE PLAN D’ACTION (ANNEE 1)	5
VIII- MECANISME DE FINANCEMENT DU GROUPE THEMAYIQUE	6
IX- ANNEXES	8
9.1 LISTE DES MEMBRES DU GR-SAD	8
9.2 CHARTE DU GR-SAD.....	15
9.3.1 Contexte spécifique	15
9.3.2 Objectif visé par la Charte.....	15
9.3.3 Résultats attendus et impacts.....	15
9.3.4 Les conditions-cadre du GR-SAD.....	15
9.3.5 Fonctionnement du GR-SAD	16
9.3.5.1 Membres et conditions d'adhésion	16
9.3.5.2 Rétribution des membres	16
9.3.5.3 Organes de Gouvernance et Rôles	16
9.3.5.4 Modalités de prise de décision et Communication	17
9.3.5.5 Propriété Intellectuelle, Valorisation et partage des données.....	17
9.3.5.6 Équilibre transfrontalier et équité géographique.....	18
9.3.5.7 Le mode de financement et de gestion des ressources.....	18
9.3.5.8 Retrait et Modalités de retrait d'un membre	19
9.3 Arrêté Gouverneur de St-Louis sur le PLI-GDT	19

I- CONTEXTE

La vallée du fleuve Sénégal (VFS) présente des caractéristiques complexes qui mettent en lumière les enjeux liés à la vulnérabilité climatique, aux défis socio-économiques, à la gestion transfrontalière des ressources, entre autres. Bien que les aménagements hydro-agricoles (barrages de Diama et Manantali) aient dynamisé la région, ils ont aussi généré de nouveaux déséquilibres.

En effet, au cours de ces dernières années, la vallée fait face à des crues exceptionnelles (inondations récurrentes) causant des pertes de récoltes et de cheptel, une urbanisation non maîtrisée des zones inondables et une déforestation accentuant l'impact des crues, des fluctuations de températures et des régimes de pluie irréguliers menaçant les rendements de la riziculture irriguée, des conflits fonciers liés à l'irrigation. Des situations auxquelles s'ajoute une crise de commercialisation des produits agricoles.

Les risques climatiques auxquels les populations riveraines sont exposées sont marqués par la remontée saline qui dégrade la fertilité des sols, l'érosion et l'ensablement menaçant les zones de pâturage et bouche les défluent du fleuve. Par ailleurs, l'utilisation de pesticides agricoles et l'orpaillage (la Falémé, notamment) contaminent l'eau avec des métaux lourds.

On note également des conflits d'utilisation (des compétitions d'usages) et des problématiques foncières liés au développement des cultures irriguées et à la compétition pour l'eau entre son utilisation pour la production hydroélectrique, pour l'irrigation agricole et pour le maintien de la crue annuelle. A cela s'ajoutent les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Du point de vue de la santé publique, des maladies hydriques (cholera, diarrhée, fièvre typhoïde, etc.) et tropicales (la bilharziose, le paludisme, etc.) se développent lors des inondations.

Face à ces défis liés au changement climatique, à la pression foncière, aux enjeux de sécurité frontalière et de dépendance aux importations, et liés aussi aux mutations notées dans les systèmes et les comportements alimentaires, il devient nécessaire d'explorer l'approche multipartite et multisectorielle qui englobe toutes les composantes des systèmes alimentaires et renforce leur capacité à offrir une alimentation saine, diversifiée et nutritive et, partant, un statut nutritionnel adéquat à tous.

La mise en place d'un groupe de recherche dédié est essentielle pour produire des données probantes et orienter les politiques publiques vers une souveraineté alimentaire durable.

A noter que ce Groupe de recherche constitue un prolongement d'une dynamique déjà initiée au niveau de la région administrative de Saint-Louis du Sénégal. En effet, à travers les actions de l'Alliance sur le Climat et le Développement (CDKN) au Sénégal, Enda-Energie a impulsé la mise en place d'une Plateforme d'acteurs engagés autour de la Gestion durable des terres (GDT). La pertinence et l'opportunité de ce cadre a été soutenue et confortée par son institutionnalisation à travers un Arrêté du Gouverneur de région (voir Arrêté en annexe). La Plateforme d'innovation locale en GDT (PIL-GDT) s'est ainsi constituée et a organisé son action autour des 3 groupes de travail ou groupe thématique (la recherche-action, le renforcement de capacités et la capitalisation et diffusion des connaissances et bonnes pratiques). L'intérêt porté par des programmes de développement actif au niveau transfrontalier a ainsi ouvert la porte à une perspective d'extension de la dynamique vers une problématique critique qu'est la sécurité et la souveraineté alimentaire, d'une part, et vers une logique d'action collective autour des ressources en eau et des équations écosystémiques partagées de part et d'autre du Fleuve Sénégal. D'où la volonté des chercheurs de converger vers un cadre collaboratif pour questionner les conditions d'optimisation des systèmes alimentaires et, ce

faisant, réconcilier la recherche et le développement durable à travers l'action climatique adossées aux stratégies de résilience des populations concernées.

II- OBJECTIFS DU GROUPE DE RECHERCHE

2.1 Objectif général

Produire, mutualiser et diffuser des connaissances scientifiques et pratiques pour transformer les systèmes alimentaires des zones frontalières du fleuve Sénégal en modèles durables, résilients et inclusifs.

2.2 Objectifs spécifiques

- ✓ Caractériser les systèmes alimentaires actuels (production, transformation, distribution, consommation) dans les zones transfrontalières.
- ✓ Évaluer l'impact du changement climatique et des dynamiques migratoires sur la sécurité alimentaire locale.
- ✓ Identifier et promouvoir des innovations agroécologiques et technologiques adaptées au contexte sahélien.
- ✓ Analyser les politiques foncières et les flux commerciaux transfrontaliers.
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs locaux (OP, collectivités, services techniques) par le transfert de connaissances.

III- AXES DE RECHERCHE PRIORITAIRES

- ✓ **Axe 1** : Agroécologie et gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité, ressources halieutiques).
- ✓ **Axe 2** : Économie circulaire et chaînes de valeur territoriales (transformation locale, réduction des pertes post-récolte).
- ✓ **Axe 3** : Gouvernance transfrontalière et foncière (coopération, accès des femmes et des jeunes à la terre).
- ✓ **Axe 4** : Nutrition et santé globale (lien entre qualité de l'eau du fleuve, santé animale et alimentation humaine).

IV- COMPOSITION DU GROUPE

Le groupe entend fédérer différentes catégories d'acteurs en vue d'une approche multi-acteurs et pluridisciplinaire.

- ✓ **Membres permanents et associés** : Chercheurs (agronomes, économistes, sociologues, climatologues, statisticiens,) issus des universités et des centres de recherche des pays riverains ; experts, ONG, représentants des organisations paysannes (OP) et agents des sociétés de développement, experts en santé communautaire ;

- ✓ **Partenaires techniques et financiers** : Institutions internationales, agences de coopération.

V- LIVRABLES ATTENDUS

Suivant les différentes séquences de son Plan d'action, l'ambition est de s'assurer à disposer, régulièrement, des produits suivants :

- ✓ Des Rapports annuels sur l'état de la sécurité alimentaire dans la zone ;
- ✓ Des Articles scientifiques et notes de politiques à l'attention des décideurs ;
- ✓ Une Cartographie dynamique des flux alimentaires transfrontaliers ;
- ✓ Des Guides de bonnes pratiques agroécologiques pour les producteurs de la vallée.

VI- GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

- ✓ **Coordination** : Un secrétariat technique tournant ou basé dans une institution de référence.
- ✓ **Réunions** : Un colloque annuel de restitution et des ateliers thématiques trimestriels.
- ✓ **Outil de partage** : Mise en place d'une plateforme numérique pour centraliser les données de recherche.

VII- ESQUISSE DE PLAN D'ACTION (ANNEE 1)

Avant de se projet vers une phase plus stratégique et pluri-annuelle, le « Réseau » entend amorcer une phase étalée sur une année. Le présent Plan d'actions traduit cette volonté de créer les conditions initiales du « travailler-ensemble » entre membres du Groupe de Recherche.

Phase 1 : Fondation et Cadrage (Mois 1 à 3)

- **Mois 1** : Constitution du **comité de pilotage** provisoire (noyau dur d'experts et de chercheur)
- **Mois 2** : Rédaction et validation des documents statutaires (Statuts, Règlement intérieur, Charte éthique sur la durabilité).
- **Mois 3** : Cartographie des membres potentiels et des partenaires stratégiques (ONG, Ministères, Bailleurs) dans les quatre pays frontaliers.

Phase 2 : Lancement Officiel et Mobilisation (Mois 4 à 6)

- **Mois 4** : Organisation d'un **Webinaire de lancement**
- **Mois 5** : Campagne d'adhésion massive et création d'une base de données numérique des membres.
- **Mois 6** : Mise en place des outils de communication (Site web simple, groupe WhatsApp professionnel, page LinkedIn).

Phase 3 : Renforcement des Capacités et Plaidoyer (Mois 7 à 9)

- **Mois 7** :

- ✓ Etude sur la caractérisation des systèmes alimentaires actuels (production, transformation, distribution, consommation) dans les zones transfrontalières.
- ✓ Évaluer l'impact du changement climatique et des dynamiques migratoires sur la sécurité alimentaire locale.

- **Mois 8** : Publication d'une note de position sur les défis des systèmes alimentaires durables et résilients dans les zones frontalières
- **Mois 9** : Première mission de plaidoyer auprès d'une instance régionale (ex: OMVS)

Phase 4 : Évaluation et Passage à l'Échelle (Mois 10 à 12)

- **Mois 10** : Lancement d'un projet pilote concret.
- **Mois 11** : Table ronde avec les bailleurs de fonds pour présenter les résultats de l'année
- **Mois 12** : **Rapport d'activité annuel** et assemblée générale pour valider la stratégie de croissance.
- **Mois 6** : Mise en place des outils de communication (Site web simple, groupe WhatsApp professionnel, page LinkedIn).

Indicateurs de réussite à la fin de l'an 1 :

- Au moins **100 membres actifs** inscrits
- Un **partenariat formel** signé avec une organisation internationale ou régionale (ex OMVS).
- Une **visibilité médiatique** (articles, interviews) dans les pays cibles.

VIII- MECANISME DE FINANCEMENT DU GROUPE THEMAYIQUE

A ce stade, Enda et les acteurs engagés comptent démultiplier les pistes de financement de l'ambition portée par le « Réseau » de chercheurs. A cet effet, il s'agira d'explorer les aspects ci-après, tout en restant alerte sur d'autres pistes et opportunités de financement, dont des réponses à des appels à projets.

1- Financement Interne (Autonomie)

☐ **Prestation de services :**

- ✓ Formations spécialisées,
- ✓ Etudes,
- ✓ Conseils techniques à des tiers.

2- Financement Externe (Lever)

☐ **Subventions de projets :**

Répondre aux appels d'offres des bailleurs (UE, BAD, FAO, AGRA...).

☐ **Partenariats Public-Privé (PPP) :**

Collaboration avec des entreprises de logistique ou de technologie pour moderniser les chaînes de valeur.

3- Outil de solidarité

Mise en place d'un **Fonds de Solidarité Interne** pour financer les petits investissements des populations riveraines du fleuve Sénégal qui sont vulnérables

4- Modèle de gestion financière

Pour rassurer les partenaires, le groupe doit disposer d'un **manuel de procédures administratives et financières** strict, incluant un audit annuel indépendant et une transparence sur l'utilisation des fonds.

IX- ANNEXES

9.1 LISTE DES MEMBRES DU GR-SAD

A ce jour, des chercheurs-universitaires ou d'instituts de recherche, des représentants d'Organismes de développement ou d'Organisation de la société civile, entre autres, ont décidé de se mettre ensemble pour constituer ce Groupe de recherche. Certains parmi les membres sont également actifs au niveau des Services gouvernementaux de leurs Etats respectifs. Toutes choses qui contribuent à enrichir les profils d'expertise ainsi que les domaines techniques attendus pour atteindre l'objectif général de ce Réseau de chercheurs africains établi autour du Fleuve Sénégal.

La présente liste continuera de s'élargir, en accueillant de nouveaux membres qui, après avoir pris connaissance de la *charte du Groupe*, s'alignent à son ambition et son cadrage fonctionnel.

#	Nom	Prénom(s)	Profession	Institution/Structure	Contact
Guinée					
1	Traore	Djiguiba Koulako	Sociologue	Université la Source	00 224 621 161 861 djibatraor@yahoo.fr
2	Diane	Kandé Ibrahima	Statisticien	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires	224 628 32 84 27 ibkadess@gmail.com
3	Magassouba	Sékou	Enseignant chercheur, Maitre de recherche	Université Gamal Abdel Nasser de Conakry	à renseigner
4	Ndioum	Maky Amadou	Consultant en Gestion de Projet	Ancien fonctionnaire de la Banque africaine de développement (BAD)	à renseigner
5	Magassouba	Alama	Ingénieur Agro-pédologue, Directeur des études Eau, Agriculture et Développement Rural	ACGP/Rep	à renseigner
6	OULARE	Mohamed	Socio-économiste/PMO	DMIEH-Bureau de planification/ Département des études et contrôles techniques (ACGP/Présidence)	622 936 202/656 884 244 mohamedoulareacgp2020@gmail.com

Mauritanie

7	El Moutar	Cheikh Ahmed	Chef de service Sol, Eau, et Environnement et responsable du laboratoire d'Agro-pédologie	Centre National de Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRADA)	222 2235 1074 biosidina@yahoo.fr
8	Amar Sidi Mahmoud	Mohamed Lemine	Ingénieur de travaux		222 41503132 medlamine.amar@gmail.com
9	Issa	Mariam	Enseignante, Spécialité: Nutrition	Université de Nouakchott	49 75 0208
10	Toueileb	Salma Taleb	chef de division Horticulture	Agence Horticole de la Mauritanie	222 36 49 4827
11	Ivekou	Yeslem	Ingénieur pédologie: chef de division agricole	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	à renseigner
12	Elhacen	Med	à renseigner	Agence Mauritanienne pour la Sécurité des Aliments	222 46 01 85 30

Sénégal

13	Diagne	Mandiaye	Enseignant-chercheur/Economie des ressources naturelles, environnement et économie du développement agricole et rural	Université Gaston Berger de Saint-Louis	mandiye.diagne@ugb.edu.sn
14	Mballo	Rahimi	Chercheur en Malherbologie	Institut Sénégalais de recherche agronomique (ISRA)	774327128
15	Corréa	Jean Pascal	Sociologue, expert en Management durable	ENDA ENERGIE	776518181
16	Ndao	Fodé Kaba	Economiste Rural/ Administrateur civil	Etat du Sénégal	771407890
17	Fofana	Issa	Spécialiste en Action Climat Local	PRDC_VFS	775451048
18	Diédhiou	Mamadou	Coordonnateur de Projet	PRDC_VFS	775349592
19	Kane	Cheikh Tidiane	Consultant en Gouvernance de la Biodiversité et des Aires Protégées et Conservées	Ancien fonctionnaire de la commission de l'UEMOA	chtikane@gmail.com
20	Sène	Jean Michel Waly	Secrétaire Exécutif	ENDA PRONAT	775773277

21	Cissé	Modou	Directeur Forum vert	Forum vert	77 612 41 94
22	Kane	Alhassane	Economiste Agricole/Spécialiste en Suivi Evaluation	PRDC_VFS	77 560 39 73
23	Dia	Sawdiatou Diop	Chef du Bureau Régional de la Sécurité Alimentaire	Bureau Régional de la Sécurité Alimentaire	77 171 23 43
24	Hmeyade	Mohamed	Expert Hydrologue	Haut-commissariat de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)	33333873
25	Sall	Moctar	Expert en Planification et Système d'Information	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau MHA/Sénégal	7,76E+08
26	Ndiaye	Amadou	Géographe Ruraliste/ Chef de division GR	Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) - Saint-Louis	77 202 15 22
27	Sarr	Mame Sokhna	Chercheure en Agroforesterie et Eco-physiologie des plantes	ISRA- CRA/SL	mame-sokhna.sarr@isra.sn
28	Ali	Ibrahima	Chercheur Agronome/Représentant Régional AfricaRice Station Sahel	AfricaRice	i.ali@cgiar.org
29	SARR	Fatou	Ingénieure Agronome / Cheffe d'antenne	ENDA ENERGIE	776436346

Mali

30	TRAORE	Thera Aissata	Phytopathologiste/microbiologiste/point focal genre	Institut d'Economie Rurale – IER (Burkina Faso)	4094252 aissathe@yahoo.fr
31	Bagayoko	Djibril	Chef Cellule Coordination de la nutrition	Ministère de la santé et du développement social (MSDS)	kalifabagayoko@yahoo.fr téléphone : 77545759
32	TRAORE	KONE Kadiatou	Spécialiste en Assurance et Contrôle Qualité		Mail: kkadytraore@gmail.com Tel: 79-12-14-94
33	KANAMBAYE	Boureima	Enseignant-Chercheur Spécialité : Pastoralisme et Alimentation animale.	Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou	kanambayeboureima@gmail.com Tel: +223 79 35 67 71
34	COULIBALY	Abdoulaye	Chercheur Spécialité: Agro-économie et sécurité alimentaire	Centre régional de recherche agronomique (CRRRA) de Kayes	abdoulaye.coulibaly@ier.ml Tel: +223 78191854/64473155
35	TRAORE	Issa	Directeur de l'Exploitation Climatologique et Agrométéorologique	Agence Nationale de la Météorologie "MALI-MÉTÉO".	+223 20 20 62 04 ; +223 76 46 00 55
36	Dicko	Mohamed	Directeur de Recherche Spécialiste Systèmes de Production, Gestion des Ressources Naturelles	Institut d'Economie Rurale du Mali (IER)	tel: +22378277716 mkdicko@gmail. com LinkedIn: Mohamed dicko

37	Kouyaté	Sidi Ahmed	Expert en nutrition, santé publique et technologie alimentaire	Non renseigné	Tel: 71196757 boudasmas@gmail.com
38	Traoré	Adama	Chef de Projet Changement Climatique	NR	Tel : 94639388
					adamagtraore92@gmail.com
39	TRAORE	Souleymane K	Ingénieur Géomorphologue	NR	Tel: 75972247 sktraore01@gmail.com
40	Touré	Maïga Fatoumata	Spécialiste en Changement Climatique et Agriculture Durable	NR	fatim96toure@gmail.com 0022378895688
41	Karembe	Moussa	Enseignant Chercheur	Laboratoire d'Ecologie Végétale/ FST	mkarembe@yahoo.fr Tel: 76318442
42	DIAKITE	Rokia	Étudiante en Master et ingénierie Bio-informatique	Université Paris 12 (France)	33 7 63415227 Mail : rokiadiakite2003@gmail.com
43	Traoré	Djeneba	Ingénieure Génie Logiciel	NR	Djeneba.Traore.dt@gmail.com 571 264 0720
44	MAIGA	Aïssata	Ingénieure en gestion des déchets nucléaires	Capgemini - France	+33605757025 zairamaiga@gmail.com

9.2 CHARTE DU GR-SAD

9.3.1 Contexte spécifique

Une des portées de l'approche transfrontalière est à lire dans les dimensions éco-géographique et socioculturelle qui caractérisent les communautés et terroirs qui bordent le Fleuve Sénégal. En effet, au plan écosystémique et socioculturel, de nombreuses propriétés écologiques et anthropologiques caractérisent la nature et les sociétés des 4 pays qui, à divers degrés, restent des pays de la zone sahélienne.

La capitalisation des expériences de recherche-action devient ici un postulat à établir entre acteurs pour, à terme, impulser une dynamique visant à optimiser les pratiques relatives aux systèmes alimentaires, tout en considérant les spécificités locales.

9.3.2 Objectif visé par la *Charte*

Il s'agit de structurer un cadre de gouvernance multi-acteurs et transfrontalier pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles et alimentaires durables.

Cette perspective entend mettre l'accent sur les enseignements tirés des expériences pratiques et des recherches déployés dans les différents contextes.

9.3.3 Résultats attendus et impacts

- Une charte de gouvernance inclusive est adoptée par les représentants des 4 pays, lesquels la signeront à temps opportun.
- Au moins quatre groupes de travail thématiques sont opérationnels.
- Au moins une (01) fiche technique-type ainsi qu'une (01) note de plaidoyer sont produites à l'intention des Organisations supranationales ou inter-étatiques comme le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

9.3.4 Les conditions-cadre du GR-SAD

- ✓ **Inclusivité transfrontalière** : le Réseau intègre des Organisations paysannes, des chercheurs, des ONG et des représentants des instances étatiques des deux rives.
- ✓ **Gouvernance et synergies** : le Groupe de recherche s'appuie sur les structures de recherche locales en vue d'harmoniser les approches et ainsi limiter les risques de duplication des efforts.
- ✓ **Prise en compte des 4 piliers** : les actions du Réseau doivent couvrir la Disponibilité, l'Accès, l'Utilisation durable, la Stabilité de l'alimentation voire la Revalorisation des ressources et produits alimentaires (Transformation et approche circulaire).

- ✓ **Adaptation aux enjeux locaux** : Gestion de l'eau et du foncier, Vulnérabilité climatique et nutritionnelle, Reconnaissance des savoirs ; entre autres.

9.3.5 Fonctionnement du GR-SAD

9.3.5.1 Membres et conditions d'adhésion

Typologie des acteurs : différents collèges sont établis en vue de permettre à chaque catégorie de membres de s'exprimer au mieux : les Organisations paysannes, les Chercheurs/Universités, les ONG, les Institutions publiques). Ces sous réseaux connectent la recherche scientifique, les politiques publiques et les savoirs paysans pour optimiser voire harmoniser s'il y a lieu les stratégies de souveraineté et de sécurité alimentaire.

- **Processus d'intégration** : comme modalités et étapes pour devenir membre, il y a, d'abord, la cooptation, la manifestation d'intérêt ou adhésion volontaire et le parrainage ; ensuite, suivent les étapes de la validation de la demande d'adhésion par le Comité ; puis la signature de la charte par l'intéressé.e.
Les membres dits fondateurs – parce qu'ayant eux-mêmes contribué à l'adoption de la charte – ne sont pas concernés par ces étapes.
En tous les cas, tout membre est tenu de signer la charte afin de valider son adhésion.
La signature consiste dans l'inscription au formulaire d'adhésion dans ses volets « Formulaire d'adhésion pour les membres fondateurs » et « Formulaire d'adhésion ».
- **Droits et devoirs** : les membres doivent accéder à tous types de ressources mobilisées par le Groupe de Recherche. Par ailleurs, les membres ont l'obligation de partager les informations utiles à la dynamique collective. En outre, l'assiduité aux réunions et séances de travail constitue un critère fort encouragé.

9.3.5.2 Rétribution des membres

- Hormis le remboursement des frais liés à la mise en œuvre des activités, les membres qui offrent leurs services au *Groupe* ne reçoivent pas de rémunération ; excepté dans le cas d'un accord contractuel établi avec le Réseau.
- Dans le cadre de leur expertise professionnelle, un membre peut signer un contrat de service avec le Groupe thématique. Toutefois, et en de telles occurrences, son droit de vote est suspendu durant toute la période où il perçoit des honoraires de la part du Réseau et à tout moment où le sujet de la prestation de service fait l'objet d'un examen ou prise de décision.

9.3.5.3 Organes de Gouvernance et Rôles

- **L'Assemblée Générale (AG)** : cet organe décisionnel principal regroupe tous les membres. C'est l'AG qui définit les orientations stratégiques dont le pilotage est ensuite délégué au *Comité de pilotage*.

- **Le Comité de Pilotage (Copil) :** Équipe restreinte et, idéalement, paritaire, le Copil regroupe les représentants des différents pays et le Délégué de chaque collège ou groupe thématique. Le Copil assure le suivi des activités et rend compte à l'AG.
- **Le Secrétariat Permanent :** en tant que Facilitateur de la dynamique générale du réseau, le Secrétariat permanent renvoie à une entité morale ou physique chargée de l'animation quotidienne, de l'organisation des séances de travail, y compris en ligne ainsi que de la communication.
- **Collèges, Groupes de travail ou Groupes thématiques :** dans le but d'assurer une large participation de tous les membres, des collèges ou groupes thématiques seront mis en place et, au besoin, mis à jour. Chaque Collège est piloté par un(e) président(e) qui pourra s'adjoindre, si nécessaire, un membre du groupe qui a une expérience avérée dans la thématique.

NB : l'Assemblée générale, le Copil et le Secrétariat permanent sont appuyés par les Groupes de travail (groupes thématiques).

9.3.5.4 Modalités de prise de décision et Communication

- **Règle du consensus :** Dans la pratique du Groupe de Recherche-action, le consensus est toujours privilégié qui entend ainsi promouvoir les équilibres politiques et géographiques transfrontaliers.
- **Règle de vote subsidiaire :** en cas de désaccord persistant, le principe du quorum – avant tout vote – et la norme de la majorité qualifiée à concurrence des 2/3 seront observés.
En cas de vote, le principe qui prévaut est le suivant : un pays une voix.
En cas d'égalité des voix lors d'un vote, l'ordre des 10 premières signatures de la charte déterminera le pays qui remporte la voix prépondérante. Ainsi, il sera déterminé le pays du premier signataire au premier cas de vote résultant sur des voix égales ; le pays du deuxième signataire au deuxième cas de vote résultant sur des voix égales ; le pays du troisième signataire si un autre cas d'égalité des voix survient ; ainsi de suite jusqu'au dixième cas d'égalité des voix. Puis, s'il est observé un onzième jusqu'au vingtième cas d'égalité des voix, c'est toujours le cycle du premier au dixième signataire qui prévaut.
Toutefois, seule l'AG peut également adopter une autre approche d'arbitrage en cas d'égalité des voix (par exemple, la prépondérance de la voix du pays qui préside la Copil ; ou encore la voix de la représentativité quantitative dans le Réseau, en termes de nombre de membres).
- **Canaux officiels :** Le Réseau entend se doter d'un dispositif efficace pour sa communication, tant au plan institutionnel que dans sa communication interne et externe. A ce niveau, divers outils de communication sont envisageables, dont : le courriel, une plateforme collaborative, un groupe WhatsApp de coordination, ... A ce dispositif pourra s'ajouter tous les autres outils, canaux et approches pertinents, à chaque fois que de besoin.

9.3.5.5 Propriété Intellectuelle, Valorisation et partage des données

- **Propriété des travaux :** les rapports, bases de données ou cartographies produits sont considérés comme une propriété collective du Réseau et sous licence libre, tant qu'ils restent

des ressources susceptibles de revêtir un caractère public et publiable sur la ou les pages web du Réseau ou choisis par le Réseau.

Toutes données susceptibles de revêtir un caractère privé, au sens des lois et règlements du pays d'émission, doivent être considérées comme tel et porter la mention « Classifié » sur la première page, par cachet estampillé ou en filigrane verrouillé. Ce type de données ou ressources ne doivent être manipulées qu'à des fins de recherche et dans les conditions requises.

- **Confidentialité** : il est fait obligation aux membres d'observer les lois et règlements relatifs à la protection des données, notamment celles présentant un caractère sensible au regard de l'enfance et des droits humains, au regard des classifications établies au niveau national de chaque pays. D'une manière générale, les membres sont invités à procéder à des vérifications poussées lorsqu'il s'agit de traiter des données non publiques.

9.3.5.6 Équilibre transfrontalier et équité géographique

Le Réseau est fondé sur le principe d'égalité en droit en vue de promouvoir la participation, l'accès et le bénéfice à l'effectivité, aux opportunités et aux produits et services résultant ou en rapport avec son fonctionnement et ses actions.

Sous l'angle de l'équité – autre principe essentiel du Réseau de recherche – la réciprocité entre les acteurs des pays transfrontaliers de la Vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal et La Guinée) constitue une déclinaison de la solidarité, des échanges de bons procédés et de la cordiale entente entre voisins.

Ces valeurs se veulent un témoignage de la portée africaine de cet engagement collectif.

Gouvernance tournante : la présidence du Comité de Pilotage est rotative. Elle change de pays tous les deux (02) ans.

Le pays qui assure la présidence ne peut pas héberger le Secrétariat Permanent durant le même mandat, à moins que l'AG n'en décide autrement.

Représentativité au Comité de Pilotage : chaque pays dispose d'un nombre égal de représentants (ex : 3 délégués par pays), en veillant à la mixité des profils et au respect de la parité homme-femme, dans la mesure du possible.

NB : Dans cette initiative, ENDA Energie assure le portage institutionnel à travers le Secrétariat permanent. Et, vu son statut d'ONG internationale, son établissement au Sénégal ne saurait influencer sur le caractère tournant de la gouvernance.

9.3.5.7 Le mode de financement et de gestion des ressources

Ressources financières et indépendance du Réseau

Pour garantir la mise en œuvre de ses activités sur les systèmes alimentaires durables, le Réseau s'appuie sur des mécanismes de financement diversifiés et transparents. Entre autres modes envisagés :

- **Des financements externes** : le réseau peut solliciter des subventions auprès de partenaires au développement, de fonds climatiques ou d'institutions régionales. Ces fonds doivent impérativement respecter l'indépendance de la vision du Réseau.
- **Une gestion transparente** : un rapport financier annuel est présenté et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Les fonds sont gérés via un compte bancaire unique ou par l'intermédiaire *d'une structure d'ancrage légalement reconnue, désignée d'un commun accord par le Comité de Pilotage.*

Un mode de gestion spécifique peut être mis en œuvre suivant les clauses des contrats signés avec les partenaires financiers du Réseau. Un ou plusieurs comptes seront ouverts pour domicilier les fonds.

Un manuel de procédures sera élaboré pour asseoir la transparence dans le cadre de la gestion de l'ensemble des dépenses à effectuer (remboursement de frais d'hébergement, de transport, de restauration et autres dépenses liées à l'exécution des programmes, projets et autres initiatives). Les dépenses doivent être imputées à des chapitres et logées dans des comptes et sous-comptes selon les dispositions du Plan comptable des pays concernés.

9.3.5.8 Retrait et Modalités de retrait d'un membre

- **Retrait d'un membre** : un Réseau étant dynamique que par l'activité de ses membres, tout membre qui ne se considère pas en situation – temporaire ou permanente – de contribuer à la vie du Groupe de Recherche-Action est prié, en conscience, de le manifester auprès du Copil qui, en ayant pris acte, rendra compte à l'AG dès la prochaine séance de l'instance générale. En cas de constat de l'absence répétée ou de l'inactivité d'un membre, notamment au travers d'un collège ou Groupe thématique, il appartient d'abord au Point-focal du pays de s'enquérir des raisons de cette situation et de tenter de trouver une solution conciliante. Si la situation n'évolue pas favorablement sur une période 6 mois, le Copil se saisit de la question en entrant en contact direct avec le membre, sur une période de dialogue jusqu'à 6 mois.
Tout membre non actif durant un an – au moins à travers un Groupe thématique – est considéré comme volontairement en retrait de lui-même. A cet effet, il ne doit plus prendre part à la vie du Réseau et ne doit aucunement participer à un vote concernant le Réseau. Une éventuelle réintégration doit préalablement faire l'objet d'un examen par le Copil, sur la base d'une demande de réintégration soumise par l'intéressé. La répétition de l'inactivité ou l'inactivité de plus longue durée (plus de 18 mois) doit faire l'objet d'une information de l'AG qui, seule, décidera en cas de demande de réintégration formulée par l'intéressé.

9.3 Arrêté Gouverneur de St-Louis sur le PLI-GDT

**ANALYSE : Arrêté portant création d'une Plateforme Locale
d'Innovation en Gestion Durable des Terres (PLI/GDT)**

LE GOUVERNEUR DE LA REGION

VU la constitution ;
VU le décret n° 72-02 du 01 février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale, modifié ;
VU le décret n°72 – 636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de Circonscription administrative et des Chefs de Village, modifié ;
VU le décret n°2024-1619 du 07 Aout 2024 portant nomination de Gouverneurs de Région ;
VU les nécessités du service.

ARRETE :

Article premier. - Il est mis en place dans la région de Saint Louis, une Plateforme Locale d'Innovation en Gestion Durable des Terres (PLI/GDT).

Article 2.- La Plateforme Locale d'Innovation en Gestion Durable des Terres (PLI/GDT) a pour missions de :

- Développer un trousseau pédagogique pour harmoniser les interventions en matière de renforcement de capacités en GDT ;
- Développer un portefeuille de projets/programmes sur la GDT dans la région pour accompagner les acteurs communautaires et le secteur productif ;
- Accroître la portée, l'efficacité et l'efficacité des investissements et des actions en Gestion durable des Terres ;
- Faire du plaidoyer pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes à la bonne terre ;
- Promouvoir des pratiques de gestion durable des terres ;
- Faciliter l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres ;
- Encourager la recherche et l'innovation pour une agriculture durable ;
- Sensibiliser, informer, communiquer sur la gestion durable des terres.

Article 3.- La Plateforme est composée ainsi qu'il suit :

- **Président :** Le Gouverneur ou son représentant ;
- **Rapporteur :** Le Coordonnateur de ENDA ENERGIE zone nord ;

Membres :

- Tous Préfets ;
- Tous Présidents de Conseil départemental ;
- Tous Maires ;
- Le Directeur régional de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Directeur régional de L'Environnement et des Etablissements Classés ;
- Le Directeur de l'Agence régionale de Développement ;
- L'Inspecteur régional des Eaux et Forêts ;
- Le Directeur régional de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles ;
- Le Directeur régional de l'ANCAR ;
- Le Directeur régional de la Promotion du Développement territorial ;
- Le Directeur régional de la Planification ;
- Le Directeur régional de la Statistique et de la Démographie ;
- Le Directeur régional de l'Energie et des Mines ;
- Le Représentant du Recteur de l'UGB ;
- Le Directeur général de la Société d'Amé ;
- Le Président du CIRIZ ;
- La Présidente du CRCR ;
- Le Responsable de CIFA ;
- Le Président de ASSECAW ;
- Le Président de la FENAB ;
- Le Président de FPA ;
- Le Président du Conseil régional de la Jeunesse.

Article 4.- La Plateforme se réunit au moins une fois par trimestre et à chaque fois que de besoin, sur convocation de son Président.

Article 5.- La Plateforme peut s'adjoindre toute personne dont la compétence est jugée utile à son bon fonctionnement.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Saint-Louis, le 22 août 2025

P/Le Gouverneur et P.O
L'Adjoint administratif

Sidy Guisse DIONGUE

LE GOUVERNEUR
REGION DE SAINT-LOUIS

Ampliation :

- PLI/GDT
- Programme CDKN/Saint Louis
- Intéressés
- Chrono / Archives